

**Compte rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 20 mars 2017**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 06.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2017

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 février 2017

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- acte la modification par décret de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de calcul pour les indemnités de fonction des élus locaux,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget, selon les indices de rémunération présentés en séance.

FINANCES

2 à 6- Approbation des Comptes de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les Comptes de Gestion 2016 des différents budgets de la Commune :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises
- Budget Lotissement de La Balière
- Budget Lotissement Les Hauts du Prieuré

7 à 11- Approbation des Comptes Administratifs 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Comptes Administratifs 2016 des 5 budgets de la Commune.

12 à 14 - Affectations des résultats 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, est favorable aux affectations de résultats présentées en séance pour les budgets suivants :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises

Les lotissements ne sont pas concernés par les affectations de résultats.

15- Vote des taux des taxes 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de maintenir, pour 2017, les taux des trois taxes locales soit :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe foncier Bâti : 15,66 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 42,01 %

16 à 20- Vote des Budgets Primitifs 2017

Budget Général

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants 22 voix pour et 7 abstentions, adopte le Budget Primitif du Budget Général 2017 tel que présenté en séance.

Budgets Assainissement, Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Budgets Primitifs 2017 des Budgets Assainissement, Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré tels que présentés en séance.

21- Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser les subventions présentées en séances.

22 et 23- Autorisations de signature de conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Association Ecole de Musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de cette subvention.

Association Calypso

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention arrêtant les conditions d'octroi des trois subventions attribuées.

24- Budget Général – Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement – Vote et mise à jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de réviser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués en séance et concernant :
 - la piste d'athlétisme synthétique,
 - les travaux de rénovation et de sécurisation du Donjon,
 - l'aménagement de la voirie et la réhabilitation des réseaux du haut de la ville,
 - les travaux du réseaux des eaux pluviales des Soriettes,
- autorise Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget (n+1), à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiements (n+1) telles qu'indiquées en séance.

25- Demandes de subventions pour l'acquisition d'un désherbeur électrique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide l'acquisition d'un désherbeur électrique,
- charge Madame le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du SIAEP de Rochereau.

ENFANCE – EDUCATION

26- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées comme indiqués ci-dessous :

- 502,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 052,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

27- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs élèves scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de participation des Communes, pour leurs élèves scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges, comme indiqués ci-dessous :

- Ecole publique maternelle Françoise Dolto 1 635,00 € par élève
- Ecole publique primaire Jules Verne 704,00 € par élève

28- Participation aux frais de fonctionnement d'une école des Herbiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune aux frais de fonctionnement d'un élève Pouzaugeais scolarisé à l'école Saint-Joseph – Le Brandon des Herbiers (Classe ULIS).

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

29 et 30– Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Délibération n°29 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur RAUTUREAU, pour ses travaux de toiture au titre du programme Label B Bien Etre.

Délibération n°30 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à Monsieur MENARD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade par application d'enduit traditionnel.

PATRIMOINE

31– Travaux de sauvegarde du Donjon – Projet de programmation 2017 - DRAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- émet un avis favorable quant à la réalisation, en 2017, d'une première tranche de travaux de sauvegarde du donjon, à hauteur de 400 000,00 € HT (honoraires inclus),
- charge Madame le Maire de signer tout document à intervenir.

URBANISME - TRAVAUX

32- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'état des acquisitions et cessions de l'année 2016.

33- Convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) – Rachat de terrains par la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la rétrocession par l'EPF de la Vendée à la Commune de quatre parcelles situées dans le secteur des Terrasses – rue de l'Aubépin, au prix de 29 639,54 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir et notamment l'acte authentique.

34- Vente d'une parcelle communale rue du Pré de Foire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de vendre, à la SAS Le Bocage (Pizza Léa), une parcelle communale située rue du Pré de Foire au prix de 10 575,00 € nets vendeur, les frais d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

35- Agenda d'Accessibilité Programmée – Bilan des travaux réalisés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- valide le bilan annuel de l'année 1 du programme Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), tel que présenté en séance,
- autorise Madame le Maire à déposer ce programme Ad'AP auprès des services instructeurs de la Préfecture et des commissions pour l'accessibilité concernées.

ELECTRIFICATION

36- Convention SyDEV – Rénovation de l'éclairage public 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve la proposition de rénovation (mise aux normes) de l'éclairage public faite par le SyDEV pour 2017,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

SPORT

37- Projet de fusion de clubs de football – Mise à disposition des équipements sportifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- émet un avis favorable au projet de fusion présenté par les clubs de football de Pouzauges, Réaumur, Saint Mesmin, Chavagnes les Redoux et Le Tallud Sainte Gemme en émettant quelques remarques et réserves,
- demande à ce que le versement de la contribution financière supplémentaire sollicitée se fasse sur la base d'un examen conjoint avec l'ensemble des Communes concernées, à partir d'un dossier technique et financier détaillé,
- estime que la réalisation de vestiaires liés à la présence d'une section féminine devra faire l'objet d'une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

PERSONNEL COMMUNAL

38- Modification du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- adopte, à compter du 1^{er} avril 2017, la proposition relative au nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- valide les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE),
- valide les montants les maximaux attribuables par l'autorité territoriale ainsi que les modalités de versement,
- autorise Madame le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites énoncées au regard des critères présentés en séance.

39- Tableau des effectifs – Emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer, pour l'été 2017 :
 - 1 poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour 2 mois,
 - 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet : un poste pour 2 semaines et le second pour 1 mois,
 - 1 poste d'Adjoint Technique à mi-temps pour 2 mois,
 - 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour 1,5 mois,
 - 5 postes d'Adjoint du Patrimoine à temps complet pour 2 mois,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 15.